

RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00537

Numéro SIREN : 478 557 671

Nom ou dénomination : TALENZ Groupe-FIDORG

Ce dépôt a été enregistré le 19/02/2024 sous le numéro de dépôt 1283

FUSION-ABSORPTION
DE LA SOCIETE FIDORG MANAGEMENT 2
PAR LA SOCIETE TALENZ GROUPE FIDORG

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Renaud BEX
Expert Judiciaire
Expert Comptable Honoraire
Commissaire aux Comptes Honoraire
65, rue Bicoquet
14000 Caen

Aux Associés des Sociétés TALENZ GROUPE FIDORG et FIDORG MANAGEMENT 2,

En qualité d'Expert Judiciaire, et en exécution de la mission que vous m'avez confiée le 08 décembre 2023, conformément aux articles L.225-147 et R.22-10-7 du Code de Commerce, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport de Commissariat aux Apports dans le cadre de la fusion-absorption de la Société FIDORG MANAGEMENT 2 par la Société TALENZ GROUPE FIDORG.

N'intervenant pas en qualité de Commissaire à la Fusion, il ne m'appartient pas de vérifier que les valeurs relatives attribuées aux titres des sociétés participant à l'opération sont pertinentes, et que le rapport d'échange est équitable.

Ma mission consiste à apprécier la valeur de l'actif net et les éventuels avantages particuliers de la Société FIDORG MANAGEMENT 2 transférés à la Société TALENZ GROUPE FIDORG.

La valeur d'apport net a été fixée dans le projet de traité de fusion à 4 938 230 euros. Il m'appartient d'exprimer une opinion sur cette valeur. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes comptables applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à estimer la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée, et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des titres à émettre par la société absorbante, augmentée de la prime de fusion.

A aucun moment, je ne me suis trouvé dans l'un des cas d'incompatibilité, d'interdiction ou de déchéance prévus par la loi.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de le mettre à jour pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Mon rapport comprend cinq parties:

- 1 - Présentation des sociétés concernées
- 2- But et modalités de l'opération de fusion
- 3 – Description et évaluation de l'apport
- 4 – Rémunération de l'apport
- 5 – Conclusion

1. PRESENTATION DES SOCIETES CONCERNEES

↳ Société absorbante : TALENZ GROUPE FIDORG

La Société TALENZ GROUPE FIDORG, constituée le 31 mars 2004, est une Société par Actions Simplifiée qui a pour objet, en France et à l'étranger :

- ✓ " Expertise-comptable – Commissariat aux comptes – Audit – Conseil et Formation ,
- ✓ Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ,
- ✓ La participation, directe ou indirecte, de la Société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ".

Le siège social est situé Immeuble Le Trifide, 18, rue Claude Bloch 14000 Caen.

La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation effectuée le 14 septembre 2004 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 478 557 671.

L'exercice social débute le 01 septembre d'une année et se termine le 31 août de l'année suivante.

Le capital social, qui s'élève à la somme de deux millions six cent mille euros (2 600 000 euros), est divisé en deux millions six cent mille actions (2 600 000 actions) de 1 euro de valeur nominale, réparties de la façon suivante :

↳ SAS FIDORG MANAGEMENT 2 :	
- un million deux cent quarante huit mille vingt trois actions de catégorie A	1 248 023 actions
↳ SARL FIDORG MANAGEMENT 3 :	
- un million cent cinquante six mille neuf cent cinquante trois actions de catégorie A.....	1 156 953 actions
↳ SAS FINANCIERE GAMMA :	
- cent quatre vingt quinze mille actions de catégorie B.....	195 000 actions
↳ SARL AF MANAGEMENT 2 :	
- deux actions de catégorie C.....	2 actions
↳ Personnes physiques, au nombre de vingt deux :	
- vingt deux actions de catégorie C.....	22 actions

total des actions composant le capital social	2 600 000 actions

Les trois catégories d'actions, qui ont des droits de vote différents, ont toutes les mêmes droits financiers.

La SAS TALENZ GROUPE FIDORG est présidée par Monsieur Eric BATTEUR.

Société absorbée : FIDORG MANAGEMENT 2

La Société FIDORG MANAGEMENT 2, constituée le 18 août 2014, est une Société par Actions Simplifiée qui a pour objet, en France et à l'étranger :

- ✓ " *L'exercice des missions d'Expert Comptable, prise de participations dans toute société d'expertise comptable, la gestion et le management de ces sociétés ,*
- ✓ *L'exercice de la profession de Commissariat aux Comptes ainsi que toutes missions pouvant être confiées légalement et/ou réglementairement à un Commissaire aux Comptes ,*
- ✓ *Ainsi que toutes les opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à cet objet, à l'exception de toute activité commerciale, qu'elle soit exercée directement ou par personne interposée "*

Le siège social est situé Immeuble Le Trifide, 18, rue Claude Bloch 14000 Caen.

La durée de la Société est fixée à 50 ans à compter de son immatriculation effectuée le 25 septembre 2014 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 804 753 655.

L'exercice social débute le 01 septembre d'une année et se termine le 31 août de l'année suivante.

Le capital social, qui s'élève à la somme de quatre millions quatre cent quarante mille euros (4 440 000 euros), est divisé en trois cent soixante dix mille actions (370 000 actions) de 12 euros de valeur nominale, réparties de la façon suivante :

 Société AF MANAGEMENT 2 :	
- trois cent soixante mille actions.....	360 000 actions
 Madame Christèle CHAPRON :	
- dix mille actions.....	10 000 actions

total des actions composant le capital social	370 000 actions

La SAS FIDORG MANAGEMENT 2 est présidée par Monsieur Eric BATTEUR.

Liens entre les Sociétés

Les Sociétés FIDORG MANAGEMENT 2 et TALENZ GROUPE FIDORG ont un lien en capital, la Société FIDORG MANAGEMENT 2 détenant 1 248 023 actions sur les 2 600 000 actions constituant le capital de la Société TALENZ GROUPE FIDORG.

Les adresses des sièges sociaux sont identiques, et les deux Sociétés ont un Dirigeant commun en la personne de Monsieur Eric BATTEUR.

2. BUT ET MODALITES DE L'OPERATION DE FUSION

Les Sociétés TALENZ GROUPE FIDORG et FIDORG MANAGEMENT 2 ont le même objet social.

La fusion a pour motif d'opérer une restructuration interne au sein du GROUPE FIDORG, destinée notamment à un allègement des coûts de gestion administratifs.

La Société TALENZ GROUPE FIDORG sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion, avec effet rétroactif au 01 septembre 2023.

Jusqu'au jour de la réalisation de la fusion, la Société FIDORG MANAGEMENT 2 continuera de gérer avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble de ses actifs sociaux, et ne prendra aucun engagement important susceptible d'affecter les biens et droits sans accord préalable de la Société TALENZ GROUPE FIDORG.

La Société TALENZ GROUPE FIDORG sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la Société FIDORG MANAGEMENT 2.

De convention expresse, il est stipulé que toutes les opérations faites depuis le 01 septembre 2023 par la Société absorbée FIDORG MANAGEMENT 2 seront considérées comme l'ayant été, tant pour ce qui concerne l'actif que le passif, pour le compte et aux profits et risques de la Société absorbante TALENZ GROUPE FIDORG.

Il en sera de même pour toutes les dettes et charges de la Société FIDORG MANAGEMENT 2, y compris celles dont l'origine serait antérieure au 01 septembre 2023, date d'effet de la fusion, qui auraient été omises dans la comptabilité de cette Société.

Monsieur Eric BATTEUR, en qualité de Président, déclare que la Société FIDORG MANAGEMENT 2 qu'il représente n'a effectué depuis le 01 septembre 2023 aucune opération de disposition d'éléments d'actif ni de création de passif en dehors de celles rendues nécessaires par la gestion courante de la Société.

La Société TALENZ GROUPE FIDORG prendra les biens et droits apportés dans l'état où ils se trouveront à la date de la réalisation définitive de la fusion, pour quelque cause que ce soit.

Elle sera purement et simplement substituée à cet égard à la Société FIDORG MANAGEMENT 2 dans ses droits et obligations.

3. DESCRIPTION ET EVALUATION DE L'APPORT

Sont apportés par la Société absorbée FIDORG MANAGEMENT 2 les éléments d'actif à la date du 31 août 2023, sous déduction de la reprise des dettes par la Société absorbante TALENZ GROUPE FIDORG.

Ainsi qu'indiqué supra, la date d'effet de la fusion est fixée au 01 septembre 2023.

Les deux Sociétés participant à la fusion étant sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif sont apportés, conformément à la réglementation comptable (PCG articles 710-1 et 720-1), à la valeur nette comptable.

Les comptes de la Société FIDORG MANAGEMENT 2 arrêtés au 31 août 2023 font ressortir des capitaux propres de 6 140 730 euros, et un bénéfice de 1 215 023 euros.

L'actif net est la suivant :

ACTIF

Actif immobilisé

-1 248 023 titres de participation TALENZ GROUPE FIDORG de catégorie A.....	4 938 815 €

Sous-total de l'actif immobilisé.....	4 938 815 €

Actif circulant

-Créances clients	492 510 €
-Créances diverses	804 401 €
-Disponibilités de trésorerie.....	997 002 €
-Charges constatées d'avance	5 443 €

Sous-total de l'actif circulant.....	2 299 356 €

TOTAL DE L'ACTIF BRUT	<u>7 238 171 €</u>
-----------------------	--------------------

PASSIF

Provisions

-Provisions pour charges	6 427 €

Sous-total des provisions.....	6 427 €

Dettes

-Comptes courants d'associés	450 725 €
-Dettes fiscales et sociales.....	569 729 €
-Dettes diverses.....	70 560 €

Sous-total des dettes.....	1 091 014 €

TOTAL PASSIF REPRIS	<u>1 097 441 €</u>
---------------------	--------------------

<u>TOTAL ACTIF NET</u>	<u>6 140 730 €</u>
------------------------	--------------------

Les titres de participation TALENZ GROUPE FIDORG de catégorie A, figurant à l'actif du bilan pour leur prix d'acquisition de 4 938 815 euros, ont une valeur nettement plus élevée.

Compte tenu du montant des capitaux propres, de la valorisation des éléments incorporels du fonds, de divers retraitements et de la prise en compte des distributions de dividendes, la valeur réelle de la Société TALENZ GROUPE FIDORG est très supérieure à la valeur comptable.

La valeur réelle de la participation détenue par la Société FIDORG MANAGEMENT 2 fait ressortir par rapport à la valeur comptable une plus-value.

Du fait de cette plus-value, n'est pas surévalué le montant de 6 140 730 euros attribué à l'apport de l'actif net de la Société FIDORG MANAGEMENT 2 dans le cadre de son absorption par la Société TALENZ GROUPE FIDORG.

Par décision du 05 décembre 2023, la Société FIDORG MANAGEMENT 2 a opéré une distribution de dividendes de 1 202 500 euros (et non 1 154 272 euros comme indiqué par erreur dans le projet de traité de fusion).

Celle-ci est à retrancher de l'actif net.

Compte tenu de la distribution de dividendes, l'actif net apporté ressort au montant suivant :

-ACTIF NET.....	6 140 730 €
-DISTRIBUTION DE DIVIDENDES.....	- 1 202 500 €

-ACTIF NET APORTE.....	<u>4 938 230 €</u>

4. REMUNERATION DE L'APPORT

Le montant de l'apport net de 4 938 230 euros correspond, à 585 euros près, à la valeur comptable des actions TALENZ GROUPE FIDORG qui s'élève à 4 938 815 euros (les autres éléments d'actif et les éléments de passif – comprenant la distribution de dividendes – étant quasiment identiques).

En conséquence, seront échangées les 370 000 actions FIDORG MANAGEMENT 2 contre les 1 248 023 actions de catégorie A TALENZ GROUPE FIDORG.

Sera augmenté le capital de la Société TALENZ GROUPE FIDORG à hauteur du nominal de 1 euro par action, soit 1 248 023 euros.

Le surplus d'apport, soit 4 938 230 euros – 1 248 023 euros = 3 690 207 euros, sera porté en prime de fusion.

La Société TALENZ GROUPE FIDORG ne pouvant être détentrice de ses propres titres, celle-ci devra annuler les 1 248 023 actions qu'elle recevra de la Société FIDORG MANAGEMENT 2 dans le cadre de la fusion.

Compte tenu de l'apport des titres en valeur comptable de 4 938 815 euros, cette annulation se traduira par une réduction de capital à hauteur du nominal de 1 248 023 euros, et pour la différence, par une diminution de la prime de fusion de 3 690 792 euros.

Après ces opérations, le capital social de 2 600 000 euros restera inchangé, et sera portée en charges la différence de 585 euros entre l'actif net apporté de 4 938 230 euros et l'annulation des titres reçus de 4 938 815 euros.

Les 1 248 023 actions de catégorie A de la Société TALENZ GROUPE FIDORG qui seront reçues par les Associés de la Société FIDORG MANAGEMENT 2 en contrepartie de leurs 370 000 actions seront réparties de la façon suivante :

	actions TALENZ GROUPE FIDORG
- Société AF MANAGEMENT 2 1 248 023 x 360 000 : 370 000	1 214 293 actions
- Madame Christèle CHAPRON 1 248 023 x 10 000 : 370 000	33 730 actions

total	1 248 023 actions

Au terme de la fusion, le capital de la Société TALENZ GROUPE FIDORG sera réparti de la façon suivante :

↳ SARL AF MANAGEMENT 2 : un million deux cent quatorze mille deux cent quatre vingt quinze actions 1 214 293 actions de catégorie A et 2 actions de catégorie C.....	1 214 295 actions
↳ SARL FIDORG MANAGEMENT 3 : un million cent cinquante six mille neuf cent cinquante trois actions de catégorie A	1 156 953 actions
↳ SAS FINANCIERE GAMMA : cent quatre vingt quinze mille actions de catégorie B.....	195 000 actions
↳ Madame Christèle CHAPRON : trente trois mille sept cent trente actions de catégorie A.....	33 730 actions
↳ Autres personnes physiques, au nombre de vingt deux : vingt deux actions de catégorie C.....	22 actions

total des actions composant le capital social	2 600 000 actions

En ce qui concerne la Société FIDORG MANAGEMENT 2, conformément aux dispositions de l'article L 236-3 du Code de Commerce, celle-ci sera dissoute de plein droit du seul fait de la fusion.

L'opération de fusion sera soumise aux conditions suspensives suivantes :

- approbation de la fusion par les Associés de la Société absorbée, emportant dissolution anticipée sans liquidation et transmission universelle du patrimoine à la Société absorbante,
- approbation de la fusion par les Associés de la Société absorbante, portant sur la valeur de l'apport, la parité d'échange et la transmission des actions aux Associés de la Société absorbée.

Ces conditions suspensives devront être réalisées au plus tard le 29 février 2024.

Avantages particuliers

S'agissant des avantages particuliers, aucun n'apparaît être transféré dans le cadre de l'opération de fusion-absorption.

5. CONCLUSION

Dans le cadre de la fusion-absorption de la Société FIDORG MANAGEMENT 2 par la Société TALENZ GROUPE FIDORG, et sur la base des travaux effectués, je suis d'avis que la valeur de l'apport net de la Société FIDORG MANAGEMENT 2 s'élevant à 4 938 230 euros n'est pas surévaluée.

J'atteste que cette somme est au moins égale à l'augmentation de capital à intervenir au sein de la Société TALENZ GROUPE FIDORG, d'un montant nominal de 1 248 023 euros, augmentée d'une prime de fusion de 3 690 207 euros.

Compte tenu de l'annulation par la Société TALENZ GROUPE FIDORG de ses propres titres qu'elle recevra de la Société FIDORG MANAGEMENT 2, d'un montant de 4 938 815 euros, le capital de la Société TALENZ GROUPE FIDORG sera réduit à hauteur du nominal de 1 248 023 euros, et la prime de fusion sera diminuée de 3 690 792 euros.

Au final, le capital social de la Société TALENZ GROUPE FIDORG sera inchangé à 2 600 000 euros, et sera comptabilisé en charges le différentiel de prime de fusion de 585 euros.



Fait à Caen, le 30 décembre 2023
Pour servir et valoir ce que de droit
Le Commissaire aux Apports
Renaud BEX